Rapport annuel sur les droits de l'homme dans le monde en 2001 et la politique de l'Union en la matière

2001/2011(INI) - 25/04/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Eriger le respect des droits de l'homme au rang de priorité dans toutes les activités des relations extérieures de l'UE. Tel est le message que le Parlement européen entend faire passer après avoir adopté par 439 voix pour, 10 voix contre et 59 abstentions le rapport d'initiative de M. Johan van HECKE (PPE-DE, B). Pour l'essentiel, le rapport tel qu'adopté en Plénière, se rallie à la position de la commission au fond (se reporter au résumé précédent). Le Parlement s'est largement fait l'écho de sa commission pour ce qui est de la définition des formes modernes d'esclavage et sur les suites à donner aux événements du 11 septembre afin que la crise du terrorisme international ne devienne le prétexte à de nouvelles formes de violations des droits de l'homme dans le monde. Toutefois, la Plénière a tenu à insister sur la mise en oeuvre d'une stratégie cohérente et conséquente de la politique européenne dans ce domaine par une consolidation du rôle du Parlement européen dans ce contexte. Elle reprend notamment à son compte l'idée de sa commission au fond de nommer un "ambassadeur" en matière de droits de l'homme pour représenter le Parlement à l'égard de tierces parties, notamment les institutions de l'UE et des organisations internationales. La Plénière a également insisté sur le nécessaire dialogue avec la société civile et invite les autres institutions de l'Union à renforcer la transparence et à promouvoir une culture de la consultation avec les ONG. Elle souhaite notamment la mise en oeuvre d'une campagne d'information relative au rôle de l'Union dans le monde (notamment au sein du site EUROPA de la Commission). Enfin, le Parlement convie tous les États à introduire un moratoire sur les exécutions capitales dans la perspective d'une abolition pure et simple de la peine de mort et demande la mise sur pied d'un plan d'action visant à promouvoir à l'échelon mondial la ratification des statuts de Rome, ainsi que l'institution effective de la Cour Pénale Internationale.